

# En direct du CSE du 29 août 2024

## Redimensionnement des locaux de la DPSR

C'est 269 m<sup>2</sup> en moins dont 6 bureaux collectifs, 6 places de parking, 2 salles de réunion et 1 bureau individuel. 125 Agents travaillent la DPSR.

### La CFE-CGC s'interroge :

- **De la non prise en compte du nouvel accord Télétravail applicable en 2025**, avec une journée en moins de télétravail à la DPSR, même si les 100% de présentisme en agence n'ont jamais été atteint en 2024.
- **Des nuisances sonores** résultant de la réduction de l'espace et de l'occupation plus importante des locaux. Des dalles seront mises au plafond, des bureaux auront des cloisonnettes et de la moquette, le tout devrait atténuer les nuisances sonores.
- **De la diminution des places de parking**. C'est Rennes Métropole qui impose le ratio d'une place de parking pour 75m<sup>2</sup>. Nous sommes au-dessus du ratio pour les 6 places de parking.
- **Du plan mobilité dans le cadre de la RSE** il y a eu une réflexion plus générale, et des parkings sécurisés pour 20 vélos en sous-sol sont prévus.
- **De la sécurisation des accès**. Un contrôle d'accès par badge sera mis en place, des toilettes séparées femme-homme et une cafeteria strictement réservée aux salariés de France Travail.
- **Des 14m<sup>2</sup> de SUB (Surface Utile Brute) est-ce le nouveau référentiel ?** Il s'agit de celui pour la structure. Pas encore de référentiel pour l'ensemble des sites depuis le passage à France Travail.
- **Des bruits pendant les travaux** qui seront réalisés à partir d'octobre, et les nuisances sonores qui en découleront, cloisonnement et électricité, il y aura une réorganisation des plannings, travail de proximité et ou télétravail, afin de limiter les nuisances pour l'exercice des activités.

Nous n'avons pas d'information sur le prochain locataire de la partie immobilière rendue

La CFE CGC s'est abstenue sur ce redimensionnement de la DPSR, elle ne peut pas donner un blanc-seing à la Direction au vu du document finalisé.

En effet il est rendu 269 m<sup>2</sup>, ce qui représente : 6 bureaux collectifs, 1 bureau individuel soit 11 positions en moins ainsi que 2 salles de réunion. De plus le contexte du nouvel accord télétravail redéfinit l'occupation des locaux du document.



## Présentation des statistiques mensuelles du marché du travail



### Analyse de la CFE CGC :

116.780 Demandeurs d'emploi au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024.

Même si le nombre de demandeurs d'emploi augmente légèrement lors du second trimestre, il reste historiquement bas (en dessous des 117.000 demandeurs d'emploi en catégorie A). Avec un taux de chômage de 6%, la Bretagne est la 2<sup>ème</sup> région avec le taux de chômage le plus bas en France et reste dynamique en termes d'économie. Elle continue donc de créer des emplois et il existe toujours des tensions de recrutement sur certains secteurs et métiers. Néanmoins on peut observer quelques secteurs en difficulté comme la construction ou encore l'intérim, très sensibles à la conjoncture.

## Point sur les données sociales

### La CFE-CGC s'interroge :

- **Un taux de recours aux heures supplémentaires pour les services des fonctions supports de la DRH** qui se maintient à haut niveau entre 2023 (136 h) et 2024 (171 h) et semble se concentrer sur le service des paies. Sont-elles induites par une activité saisonnière ou un manque de personnel ?

*Le projet OSIRIS a fortement mobilisé les services RH. Il influe à la fois sur le recetage, les tests et les formations. De plus l'enquête ISAST, suite au DGI, a mobilisé également l'ensemble des collaborateurs sollicités par l'enquête.*

*Les effectifs de la DRH restent légèrement au-dessus du plafond d'emploi et ces heures supplémentaires ne représentent que 3H par personnel RH sur 6 mois.*

- **4,8% d'heures supplémentaires en moins entre 2023 et 2024 et une baisse sur l'ensemble des fonctions sauf sur la GDD avec une progression de 98% (169H en plus par rapport à l'an passé).** Y a-t-il des difficultés particulières sur la ressource GDD notamment sur certains sites qui pourraient expliquer cette augmentation ?

*Cette augmentation ne représente qu'1H par agent GDD/Mois et un rappel a été effectué sur l'année auprès des collaborateurs, pour solliciter les heures supplémentaires afin d'éviter l'écrêtement.*

- **On constate une diminution du recours aux heures supplémentaires pour la ligne managériale, même si elle représente toujours le gros de la mobilisation des heures en Bretagne, la DR aurait-elle la possibilité de communiquer s'il y a eu une augmentation des heures écrêtées pour ces collaborateurs entre 2023 et 2024 ?**

*Pas d'extraction de données à ce jour en Bretagne.*



### Analyse de la CFE CGC :

De manière globale la baisse des Heures Sup. semble cohérente avec :

- un taux d'absentéisme à 7,12%, ce qui est inférieur à la moyenne national,
- un plafond d'emploi en Bretagne dépassé de plus 5 ETP,
- un nombre de départ à la retraite moindre
- et un retour plus important des collaborateurs à temps plein.

Cependant lorsque que l'on met une focale sur la GGD, les services RH, et certains sites identifiés, nous avons des marqueurs de risques pour certaines équipes qui ne s'expliquent pas seulement par la mobilisation des forums, différentes actions et absentéisme ponctuel.

Une nouvelle fois en séance le SNU-FSU interroge la Direction sur les réclamations RP non résolues sur les territoires.

**Mme GUITARD GUEYDAN rappelle au SNU-FSU, qu'elle n'est pas là pour rendre des comptes. Ceci est dévolu aux RP qui doivent rapporter les réponses reçues par les DT à leurs élus.**

La direction demande à nouveau au SNU-FSU, de préparer ensemble les éléments pour lesquelles les DT n'ont pu apporter de réponses et non pas de jouer au ping-pong en rendant illisible le dialogue social, tout en accusant l'Etablissement de tous les maux.

**La Direction constate qu'elle ne peut construire avec le SNU-FSU. En effet le SNU-FSU est systématiquement dans la confrontation.**

**Vous souhaitez des précisions sur un sujet, contactez-nous dès maintenant au 06 22 05 78 54 ou [Syndicat.CFE-CGC-Bretagne@pole-emploi.fr](mailto:Syndicat.CFE-CGC-Bretagne@pole-emploi.fr)**

**La CFE-CGC représente les Techniciens, Agents de maîtrise et Cadres**

**A compter de D1, coefficient 551 ou conseiller niveau 3**